JD


# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 149 - 13 Juillet 1979

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

**ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES**
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F



55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

Répondeurs : (78) 60 17 74
Ardèche-Drôme (75) 43 34 36

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3


Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

## VIGNE

MILDIOU-BOTRYTIS - La protection pourra n'être reprise que dans les 4 jours suivant la première période d'humectation postérieure au 10 juillet.

OÏDIUM - maintenir la protection sur cépages sensibles.

TORDEUSES DE L A GRAPPE - Le second vol a maintenant gagné la plus grande partie de la circonscription. Si la protection doit être maintenue dans les régions déjà citées, elle devra être éten due dans les délais suivants :

- entre le 16 et le 22 juillet suivant le type du produit utilisé
  - régions : 9, 21, 23, 35 (exposition moyenne), 36 (au dessous de 350 m environ), 42, 44, 46,47,51,82, 89, 105, 108, 123, 128 et 129
- entre le 20 et le 26 juillet suivant le type du produit utilisé :
  - régions : 8,11,25, 29, 31, 35 (exposition tardive), 36 (au dessus de 350 m environ), 45, 62 70, 88, 90, 104, 116, 120, 126, 135, 136 et 146.
- Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

## ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Maintenir la protection sur les vergers où la maladie est présente.

TORDEUSE ORIENTALE - Malgré l'irrégularité des populations d'un verger à l'autre, la protection ne peut encore être suspendue.

Il y aura intérêt à protéger désormais les poiriers situés à proximité des vergers de pêchers déjà récoltés.

CARPOCAPSE - (pommes, poires, noix) sur arbres peu chargés seulement, maintenir la protection en toutes régions (y compris 131 et 152)

## GRANDES CULTURES

MILDIOU - sur pomme de terre et tomate. Les indications du bulletin N° 148 restent valables.

PYRALE DU MAÏS - Les indications du bulletin précédent restent valables en régions tardives.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire Rhône-ALPES

R.GIREAU


Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD


P348